L'hôtel particulier le moins imposé de Paris

Tapie bénéficie, comme d'autres milliardaires, d'une mesure fiscale destinée à aider les ménages plutôt modestes.

1 370 FRANCS, de taxe d'habitation pour un hôtel particulier, dans le VIIe arrondissement de Paris, de 1 500 m² habitables, une cour de 372 m² et un jardin de 885 m², c'est le montant de l'impôt local que Bernard Tapie a payé au titre de l'année fiscale de 1990. 1 370 F d'impôts locaux pour un des deux hôtels particuliers de la capitale, l'exploit est d'autant plus remarquable que Tapie l'a réalisé le plus légalement du monde. Et voici comment.

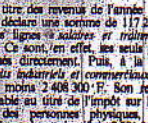

Au titre des revenus de l'année 1990, Tapie déclare une somme de 117 236 F sur les lignes « *salaires et traitements nets* ». Ce sont, en effet, les seuls gains encaissés directement. Puis, à la ligne « *déficits industriels et commerciaux* », il inscrit moins 2 408 300 F. Son revenu imposable au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, *alias* l'IRPP, est donc négatif de 2 291 064 F. Résultat : zéro centime à payer.

Cette même année 1990, Tapie a certes encaissé de jolies plus-values : 10 227 656 F. Mais, comme elles ont déjà été taxées forfaitairement à 17,50 %, elles n'ont pas à être de nouveau déclarées au titre de l'impôt sur le revenu.

Nanard pas seul

Tapie bénéficie ainsi d'une mesure fiscale de dégrèvement partiel de sa taxe d'habitation. Grâce à quoi tout contribuable non assujetti à l'IRPP voyait, en 1990, sa taxe d'habitation plafonnée à 1 370 F, et ce sans tenir compte du montant théorique de la taxe qu'il aurait dû acquitter.

En 1992, rebelote. Tapie n'ayant eu aucun revenu imposable, sa taxe d'habitation a été plafonnée à 1 363 F.

Mieux encore, la loi fiscale est ainsi faite que quel que soit le motif de cette non-imposition (déficits industriels et commerciaux, avoir fiscal, déficits fonciers, agricoles ou forestiers), le dégrèvement partiel de la taxe d'habitation s'applique. C'est ainsi qu'une mesure en principe créée pour venir en aide aux ménages à petits revenus permet à de gros malins de bénéficier, pour leur taxe d'habitation, d'une taxe défiant toute concurrence.

Renseignements pris auprès d'un haut fonctionnaire de la Direction générale des impôts, Nanard n'est pas le seul milliardaire à profiter de cette spécificité du droit fiscal. Au Sénat notamment, quelques élus, grands industriels ou gros propriétaires terriens, n'ont pas oublié d'en profiter.

A ce tarif-là, ils auraient tort de s'en priver.

Le champion du redressement fiscal

LA plainte du directeur des services fiscaux contre Tapie, chiffres à l'appui, a été révélée par « Le Point ». En voici d'autres exemples des démêlés du président de l'OM avec le fisc.

● 1er JANVIER 1989 : le total des redressements fiscaux accumulés par Tapie les années précédentes, et non encore réglés (6,2 millions), représente plus des trois quarts de son patrimoine avoué. Lequel ne comprend ni l'hôtel particulier de la rue des Saint-Pères (acheté 102 millions en 1986), ni le « Phocea » (évalué à environ 80 millions). Officiellement, ils n'appartiennent pas à Tapie, mais à des sociétés dont il est propriétaire, Nounce...

● 1989 : Tapie déclare 981 000 F de revenus. Le fisc estime qu'il manque 37 millions à l'appel. D'où un rappel de 21,5 millions.

● 1990 : Tapie, qui s'estimait non imposable, s'est trompé. Il devra reverser 15,2 millions.

● 1991 : Tapie ne se voit réclamer que 2,9 millions de plus. Une bonne année.

● 1992 : Année non encore contrôlée. Le fisc note simplement que Tapie se considère comme non imposable, les déficits de ses sociétés en nom propre (7,9 millions) dépassant, et de loin, ses modestes revenus (287 000 F).

Total des exigences du fisc, la plupart contestées par Tapie : 45,8 millions. Sans compter les pénalités de retard. La plainte (dont tous ces chiffres sont extraits) mentionne que, sur cette somme, 12,5 millions ont été sciemment dissimulés aux services fiscaux, ce qui justifie donc des poursuites pénales. C'est-à-dire une amende salée qui peut largement dépasser les sommes non déclarées. Pourvu que Tapie ne soit pas obligé de vendre ses meubles pour régler son ardoise.

Pineau-Valencienne s'est mis à table

LA méthode du juge belge Van Espen, qui a la réputation d'incarcérer plus vite que son ombre, pour délier les langues de ses « clients » s'est révélée payante. Le grand patron du groupe Schneider, Didier Pineau-Valencienne, a parlé d'abondance.

« *Il collabore de bonne grâce avec les enquêteurs*, confirme un magistrat belge, *et ses relations avec le juge d'instruction sont excellentes.* » Un policier ajoute que le pédégé de Schneider a reconnu « *pour l'essentiel* » la matérialité des faits qui sont reprochés à son groupe. La seule discussion porte sur le degré d'information du grand patron sur les petites facéties comptables découvertes par le juge. Pineau-Valencienne affirme qu'il ne savait pas tout sans vraiment convaincre le juge Van Espen.

Ambiance élastique

Même son de cloche à la direction de Schneider, à Paris. « *M. Pineau-Valencienne n'a rien à cacher*, affirme un des dirigeants du groupe, *il répond à toutes les questions et s'efforce d'aider la justice.* » On n'est pas plus aimable. Mais cette bonne volonté risque de mettre de l'ambiance dans la maison dès le retour du boss. Car son obligeance va jusqu'à donner les noms de ses collaborateurs qui ont participé aux opérations douteuses.

Un autre haut responsable de Schneider pronostique un grand règlement de comptes : « *Il y a, c'est évident, des gens qui ont commis des fautes. Et qui n'ont pas informé le président. Cela aura inévitablement des conséquences.* » Traduction en langage courant : ça va saigner.

Tirelires ouvertes

Pour l'essentiel, les faits mis en évidence par le juge Van Espen et ses enquêteurs concernent des détournements d'actifs. Dans des filiales « off shore » de Panama et autres paradis fiscaux, mais aussi dans de discrètes fiduciaires suisses. Un véritable écheveau de sociétés à participations croisées, dans lesquelles le juge tente de se retrouver. Mais, déjà, il semble établi que Schneider avait planqué quelques économies. « *Pas une caisse noire* », proteste un porte-parole du groupe, *mais un système qui permet de protéger des intérêts...* »

Ce « *système* » sera-t-il du goût de l'administration fiscale française ? Rien n'est moins sûr. Et le ministère de la Justice s'attend à recevoir de Bruxelles une dénonciation en bonne et due forme de fraude fiscale qui pourrait sur des sommes colossales. Du coup, Mêhaignerie serait quasiment obligé de déclencher une nouvelle procédure judiciaire contre Schneider côté français. Pourvu qu'un juge style Van Ruymbeke ou Van Espen ne déclenche pas à Paris un Van de panique...

Voisin de cellule

Pour l'instant, la justice belge ne semble pas s'être beaucoup intéressée au volet « *blanchiment d'argent sale* » du dossier. Un aspect qui inquiète beaucoup les dirigeants du groupe Schneider, au point qu'ils s'étaient, la semaine dernière, fendus d'un communiqué de dénégation, à un moment où personne ne leur demandait rien.

Pourtant, l'industriel italien Valentino Foti est toujours le voisin de cellule de Pineau-Valencienne. Cet ancien dirigeant de la Fimoi, une société italo-suisse, qui a été accusé de manipuler de l'argent maficux, était un intime de Jean Verdoot, lui-même familier du grand patron de Schneider.

Ancien comptable devenu homme de confiance du baron Empain, Jean Verdoot, mort d'une crise cardiaque, s'était mis au service de Pineau-Valencienne. Selon la famille de Jean Verdoot, celui-ci prenait ses ordres deux fois par mois à Paris, auprès du pédégé de Schneider. Or Verdoot était le patron des filiales belges Coflibe et Coflimines, qui abritaient les fameuses tirelires.

La question centrale pour l'avenir du patron de Schneider est donc toute simple. Pouvait-il ignorer ce que faisait Verdoot ? Et, question subsidiaire, Verdoot pouvait-il ignorer les affaires bizarres de son ami italien Foti, qu'il avait fait entrer dans le groupe ?

Louis-Marie Horeau

Le juge fouille même les poches de Longuet

CA devient une manie : l'infatigable juge Van Ruymbeke vient de délivrer à la PJ de Rennes trois nouvelles commissions rogatoires qui visent directement Gérard Longuet.

Les policiers devront éplucher tous les mouvements sur les comptes en banque personnels du président du Parti républicain entre septembre 1988 et décembre 1990. Officiellement, il s'agit toujours de rechercher la trace d'une commission versée par Pont-à-Mousson à René Trager, l'intermédiaire obligeant et obligé de certains marchés publics. Celui-ci affirme que l'argent — 4,4 millions — a été versé au PR.

Documents assassins

Le juge Van Ruymbeke a déjà fait étudier les comptes des sociétés de Longuet, et il a longuement ausculté ses achats immobiliers avant de transmettre au procureur général deux rapports assassins sur ses découvertes. Cette fois, le magistrat franchit une nouvelle étape. Ce sont toutes les dépenses de Longuet, jusqu'aux achats de savonnettes, qui vont être passées à la loupe. Et gare, s'il y a du louche.

Le juge a également ordonné aux policiers d'enquêter plus en détail sur les modalités de paiement de la villa que Longuet possède à Saint-Tropez. Pour cela, les flics devront notamment interroger l'industriel Vincent Bolloré, son beau-frère. C'est en effet Bolloré qui avait acheté le terrain en bord de mer sur lequel deux villas ont été construites, la sienne et celle des époux Longuet.

Ensuite, il ne restera plus qu'à fouiller dans le linge de maison. Et peut-être à retourner le jardin. Qui sait si la commission Trager n'est pas enterrée au pied d'un arbre ?

Paris, Alger et Tunis en courts-circuits diplomatiques

MONTÉE subite d'adrénaline à Paris et, chose curieuse, plusieurs confrères évitent d'en parler pour ne pas compliquer leurs relations avec nos voisins du Sud.

Le Quai d'Orsay se veut, lui aussi, discret. La semaine dernière, pourtant, à la demande d'Alain Juppé, l'ambassadeur d'Algérie s'est fait convoquer aux Affaires étrangères. Motif : une démarche intempestive, assortie de menaces, de deux diplomates algériens auprès de la chaîne câblée TV5. Et c'est Jean-Daniel Lévitte, directeur des Affaires culturelles au Quai (et donc tuteur de cette chaîne), qui a été chargé de dire à l'ambassadeur algérien tout le mal qu'on pensait de la « descente » de ses collaborateurs.

Et, pour cause : le samedi 28 mai, à 21 heures, le conseiller (pour la communication !) Saad Nasri se présente à TV5 en compagnie d'un collègue. Il exige la remise immédiate d'une copie de l'interview d'Ali Ahmed, dirigeant historique du FFS, diffusée la veille. C'est urgent, explique-t-il. Alger nous la réclame. Si on ne cède pas à sa demande, Nasri annonce, sans la moindre gêne, que les journalistes de TV5 n'obtiendront plus de visas pour l'Algérie. Après plus d'une heure de palabres et avec l'accord d'un responsable, une cassette lui est enfin remise.

A croire que les services algériens estiment que personne ne s'offusquera de leurs méthodes. Et qu'ils sont incapables — TV5 est reçue au Maghreb — de faire fonctionner leurs magnétoscopes.

Au bourreur d'urnes

Montée d'adrénaline également à Tunis. Le président Ben Ali, triomphalement élu, le 20 mars, avec 99,80 % des suffrages, se plaint d'avoir attendu trop longtemps le message plutôt succinct de félicitations de Mitterrand. Lequel, au Conseil des ministres, avait ironisé sur ce score à la soviétique.

Ben Ali enrage aussi d'avoir dû attendre plus d'un an la venue à Tunis d'Alain Juppé, prévue dans quelques semaines.

Les prisons trop pleines, les tortures trop fréquentes, tout cela a fini par gêner les dirigeants français, longtemps complaisants. Un simple fait pour décrire l'ambiance dans ce pays qui mérite mieux : un des 19 députés de l'opposition, apparenté au parti du Renouveau, a réuni sur une pétition plusieurs extraits des discours de Ben Ali depuis 1987, où ce dernier parlait de démocratie et de liberté. Puis il a demandé à ses 18 collègues de l'opposition de Sa Majesté de signer ce texte pour en demander l'application. Un seul a osé.

Courage, fuyons !

La Générale des eaux encore abreuvée

LA Compagnie générale des eaux (CGE) n'a décidément pas à se plaindre de Gérard Longuet. Le ministre des Postes vient d'ordonner à France Telecom de baisser d'environ 50 % le tarif des lignes qu'elle loue à la Société française de radiotéléphone (SFR), filiale de la CGE.

Une société que Longuet a portée sur les fonts baptismaux, en 1987, en lui accordant le premier réseau privé de téléphone mobile. Economie pour la SFR : 200 millions par an. A peine dix fois le montant des contrats de publicité qu'elle a généreusement accordés entre 1988 et 1992 à l'agence de publicité du parti de Longuet.

Générosité désarmante en faveur du Rwanda

LES livraisons d'armes françaises au régime rwandais ont connu un rythme particulièrement soutenu ces deux dernières années. Habyarimana, le président hutu, dont la disparition a mis le feu aux poudres, avait joué les bons élèves de l'Elysée et accepté l'idée du multipartisme. Satisfait, Mitterrand avait décidé de l'en récompenser. Du Falcon 50 (dans lequel le président rwandais a trouvé la mort) à l'hélico Dauphin, en passant par un Nord 2501 (avion de transport) et des wagons d'armes légères, des mortiers ou des canons de 105, la générosité française s'est abattue sur le Rwanda comme l'eau à la saison des pluies.

Les ministères français de la Défense et de la Coopération refusent de répondre à toute question délicate. Après enquête, il faut ajouter à la première liste : 54 automitrailleuses légères Panhard (30 à 40 millions pièce selon les modèles), 6 hélicoptères Gazelle (10 à 15 millions l'unité) et 2 Guerrier, avions de tourisme équipés de canons et de roquettes pour l'anti-guérilla. Compte tenu du manque de formation des pilotes, les 6 Gazelle sont pour la plupart hors d'état de nuire. On ignore, en revanche, dans quel état se trouvent les 8 hélicoptères Ecureuil (environ 5 millions l'appareil), très prisés par l'état-major rwandais.

Zaïre connection ?

Depuis que la guerre civile bat son plein, d'autres filières, plus détournées, semblent avoir été mises en place. La semaine dernière, à Paris, des représentants de Mobutu ont acheté, après négociations dans les locaux décrépits de l'ambassade zaïroise, 800 pistolets tchèques réglés en francs CFA. Pour leur propre compte ? Peut-être, sauf que le Zaïre est le voisin du Rwanda et que son aéroport de Goma sert de base arrière aux forces gouvernementales rwandaises.

Une coïncidence qui n'a pas semblé troubler les autorités françaises.

LE PRINCE BAOUDIEN AL WALEED VA ACQUÉRIR 13 A 24 % D'EURODISNEY

La PJ descend en piqué sur trois amis de Léo

La fièvre monte dans le Var. Les enquêteurs font du rase-mottes au-dessus de deux sociétés d'aviation. Dont une avait pour actionnaire la future Mme Léotard.

LES trois enquêtes préliminaires lancées en marge de l'assassinat de Yann Piat visent trois proches de Léo-le-Prescrit. Heureusement pour lui, les trente limiers de la PJ toulonnaise qui travaillent depuis trois mois sur ses amis sont suffisamment délicats pour ignorer la présence du ministre de la Défense dans le champ de leurs investigations. Mais peut-être que ces trois braves ne sont plus de ses amis.

Vice-présidents en pagaille

Le premier n'est autre que Joseph Sercia, « *Jo* » pour les intimes. Suppléant RPR de Léo aux législatives de 1981, il est viré de son parti en 1988. Ex-vice-président du conseil général chargé des affaires sociales, la police le « cherche » sur les ouvertures de maison de retraite. Selon des informations parvenues à la PJ, il fallait verser un gros bakchich pour qu'aboutisse un dossier de candidature. Interpellé le 2 juin, « Jo » nie farouchement et a été relâché le lendemain pour « raison humanitaire » sa femme étant décédée alors qu'il se trouvait en garde à vue.

Deuxième ami : Raymond Niccoletti, maire de Salernes (3 600 habitants) après avoir été conseiller municipal communiste, puis socialiste. Lui aussi ex-vice-président du conseil général mais chargé des travaux publics et président de l'office HLM, les flics s'intéressent à ses investissements : 24 appartements achetés depuis son entrée en politique, il y a tout juste vingt-quatre ans. Et en 1985 (leur amitié date de cette époque), Léo, maire de Fréjus, lui avait demandé de construire quelques logements sociaux sur des terrains dont il ne savait que faire.

Michel Hamaide est le troisième visé. PR garanti grand teint, il fut le suppléant de Léo aux législatives de 1986. Ex-vice-président du conseil général (encore !), chargé des travaux publics et des marchés, la PJ veut l'entendre sur son rôle dans l'affaire Hélivar, déjà relatée dans « Le Var-Nice Matin », puis dans « Le Canard » voilà quatre ans. Société privée d'aviation basée à Fréjus, Hélivar a été constituée, en 1990, grâce à un contrat signé avec le conseil général pour la location de quatre hélicos bombardiers d'eau. Prix de la location : 16 millions par an.

Le gérant d'Hélivar, spécialiste à Fréjus, n'avait pas un fifrelin, mais de bons, ou plutôt de bonnes associées : l'épouse de Michel Hamaide, notamment, ainsi que celle de Christian Gazel, directeur de cabinet de Maurice Arreckx, et Nicole Peloso, ex-Miss Toulon, promue attachée parlementaire dudit Maurice, souvent présente lors des voyages d'études des conseillers sous les cocotiers et très remarquée dans le cortège lors des obsèques de Jean-Louis Fargette, le parrain varois.

Locations acrobatiques

Hélivar, qui devait acheter des hélicos bombardiers d'eau grâce à la manne départementale, s'est contentée de les louer à une société suisse, Exo Services SA. Pour les retourner ensuite au conseil général. Simple.

Ce n'est pas la seule boîte d'aéronautique fréjusienne animée par Michel Hamaide. Lequel fut aussi administrateur d'Aviaud Engineering jusqu'en 1990. Il s'y trouvait en bonne compagnie : Ysabel Duret, devenue plus tard Mme François Léotard, y siégeait après avoir succédé à son mari, fondateur de l'entreprise et décédé accidentellement en 1988.

Aviaud, qui fabrique un ULM ultra-silencieux, le Mistral, s'est rendu célèbre en le vendant à la Croatie. Léger, le coucou bi-place peut recevoir une mitrailleuse ou un petit lance-roquettes. Mais Ysabel Duret a quitté le conseil d'administration d'Aviaud en août 1992, quelques semaines avant d'épouser Léotard.

Mais il y a un autre « mais » : cette boîte, si proche d'Hamaide et de Léo, est devenue filiale d'une société de Martigny, en Suisse : Lys Services.

Curieux, les flics voulaient savoir si l'affrêt qu'exerce Lys pour de l'Helvétie sur les amis « usuriers » de Léo se tiendrait pas à une déficience pulmonaire. Ils sont médecins.

André Rougeot

VILLIERS DÉFEND LE TEXTILE NATIONAL

LE BLUES DES PATRONS